

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

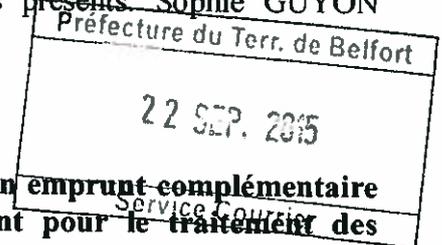
Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET.

Avaient donné pouvoir : Mesdames Marielle BANDELIER à Robert NATALE, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Anissa BRIKH à Christian RAYOT,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 10 septembre	Jeudi 10 septembre	En exercice	41
		Présents	34
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. **Sophie GUYON** est désignée.



2015-06-06 – Budget du service assainissement collectif-Attribution ~~emprunt complémentaire~~ concernant la création d'une station d'épuration sur Florimont pour le ~~traitement des~~ effluents des communes de réchésy, Courtelevant et Florimont (+réseau de transfert)
Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu l'article 3 du code des marchés publics,

Les marchés financiers ne sont pas soumis aux obligations du code des marchés publics.

La CDC a proposé un emprunt spécifique pour l'assainissement. Le montant maximum de l'emprunt ne pouvant couvrir que 75 % du besoin d'emprunt global de l'intervention, un second emprunt est nécessaire.

Ils s'articulent autour d'une proposition de prêt à taux fixe, sur 30 ans. Le Crédit Mutuel propose le taux le plus intéressant à 2,25 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- de valider le choix de l'organisme attributaire de la ligne de financement : le Crédit Mutuel,
- de délibérer sur les conditions suivantes de l'offre de prêt :
 - pour un montant maximal de 420 000.00 € (quatre cent vingt mille euros)
 - pour un montant de commission d'instruction de 420.00 €
 - un taux d'intérêt fixe de 2,25 %
 - sur une durée de 30 ans
 - des remboursements trimestriels
 - échéances constantes
- d'autoriser le Président à négocier, signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant,
- d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 18 SEP. 2015
Et publication ou notification le 22 SEP. 2015

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

